

Territoire redécoupé

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES CINQ DISTRICTS SCOLAIRES SONT MAINTENANT FORMÉS

À la suite de l'adoption du *Projet de loi 40 – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 8 février 2020 et sanctionné le même jour, la réforme des structures des commissions scolaires est bien amorcée.

Le directeur général du futur Centre de services scolaire, M. Michel Laplace, a procédé à une première étape récemment, à savoir la division du territoire de la Commission scolaire de la Baie-James en cinq districts, telle que prévue dans la loi.

Le district numéro 1 – Chapais comprend les écoles Saint-Dominique-Savio et Le Filon

Le district numéro 2 – Chibougamau comprend les écoles Bon-Pasteur, Notre-Dame-du-Rosaire, Vatican II et La Porte-du-Nord

Le district numéro 3 – Lebel-sur-Quévillon comprend les écoles Boréale et La Taïga

Le district numéro 4 – Matagami comprend les écoles Galinée et Le Delta

Le district numéro 5 – Radisson-VVB comprend les écoles Beauvalois et Jacques-Rousseau

La réforme se poursuivra au cours des prochains mois avec la désignation des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Rappelons que le conseil d'administration sera formé de cinq membres parents (un par district), cinq membres représentant le personnel et cinq membres représentant la communauté. À noter que c'est le comité de parents qui va désigner les membres parents du conseil d'administration.

La composition du conseil d'administration doit être mise en place le 15 juin 2020.

Source :

Direction générale

418 748-7621 poste 2223